

Rapport Expert

SAS EXIM

Le 21/10/2022



Bien :	Maison individuelle
Adresse :	15 rue Romain Mauger 14610 COLOMBY-ANGUERNY
Numéro de lot :	
Référence Cadastre :	ZC - 97

PROPRIETAIRE

Madame et Monsieur *
Marion et Matthieu
15 Rue Romain Mauger
14610 COLOMBY-ANGUERNY

DEMANDEUR

SCP BEAUFILS - RIBETON - LEVEQUE
42 rue Damozanne - BP 36285
14067 CAEN CEDEX 4

Date de visite : 21/10/2022
Opérateur de repérage : COSSEC Christophe



NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 2362_21.10.22_

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Maison individuelle Nombre de pièces : 6	Réf. Cadastre : ZC - 97
Adresse : 15 rue Romain Mauger 14610 COLOMBY-ANGUERNY	Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui
Propriétaire : Madame et Monsieur et Matthieu	Date du permis de construire : 2020 Date de construction : 2020

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale :
105,91 m²

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

Consommations énergétiques

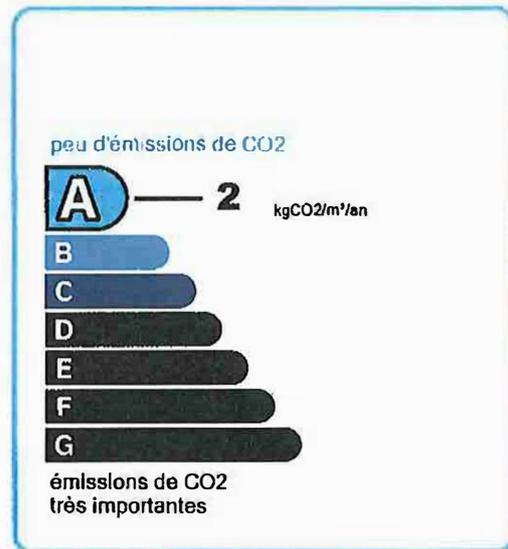
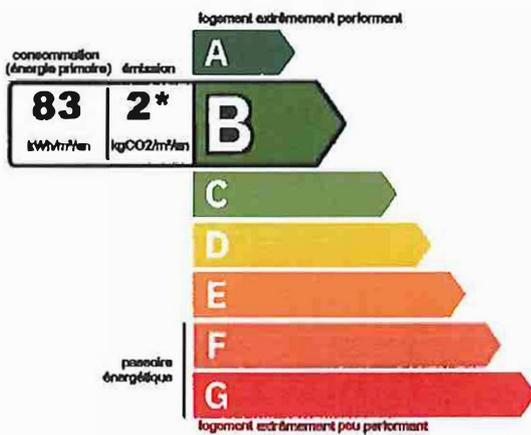
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à domicile

Consommation conventionnelle : **83 kWh_{ep}/m².an**

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : **2 kg_eCO₂/m².an**



Note de Synthèse

Etat des Risques et Pollutions

	Nature du risque	Bien	Travaux
	Sismicité Zonage sismique : Faible	Concerné	non



CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison individuelle	Adresse : 15 rue Romain Mauger 14610 COLOMBY-ANGUERNY
Nombre de Pièces : 6	Bâtiment :
Etage :	Escalier :
Numéro de lot :	Porte :
Référence Cadastre : ZC - 97	Propriété de : Madame et Monsieur Marlon et Matthieu 15 Rue Romain Mauger 14610 COLOMBY-ANGUERNY
	Mission effectuée le : 21/10/2022
	Date de l'ordre de mission : 13/10/2022
	N° Dossier : 2362_21.10.22_ C ET

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 105,91 m²

(Cent cinq mètres carrés quatre-vingt-onze)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez
Chambre n°1	RDC	11,17 m ²
Cuisine	RDC	5,69 m ²
Dressing	RDC	2,80 m ²
Salle d'eau	RDC	1,93 m ²
Séjour	RDC	33,25 m ²
WC n°1	RDC	1,33 m ²
Dégagement	RDC	2,30 m ²
Buanderie	RDC	3,69 m ²
Chambre n°2	1er	11,90 m ²
Chambre n°3	1er	10,17 m ²
Chambre n°4	1er	10,65 m ²
Pallier	1er	2,33 m ²
Salle de Bains	1er	7,40 m ²
WC n°2	1er	1,30 m ²
Total		105,91 m²

JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface Hors Carrez	Justification
Séjour	RDC	2,00 m ²	Hauteur < 1,80 m
Total		2,00 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par EXIM - CMDI-Expertises qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Le Technicien : Christophe COSSEC	à Douvres-La-Delivrande, le 21/10/2022
	Nom du responsable : COSSEC Christophe

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2214E2471869M

établi le : 21/10/2022

valable jusqu'au : 20/10/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : **15 rue Romain Mauger, 14610 COLOMBY-ANGUERY**

type de bien : Maison individuelle

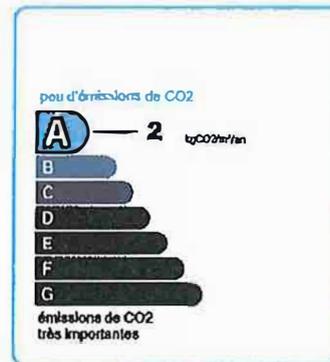
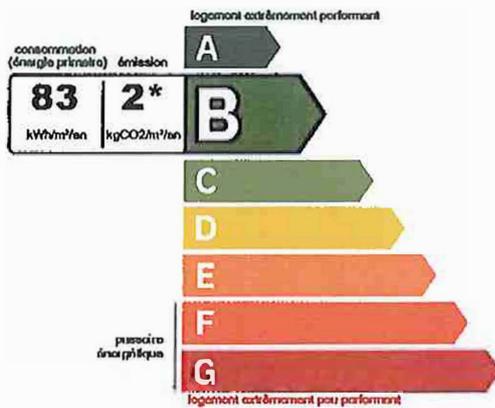
année de construction : 2020

surface habitable : **105,91 m²**

propriétaire : ** Marion et Matthieu adresse : 15 Rue Romain Mauger, 14610 COLOMBY-ANGUERY

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 287 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1487 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p 3 pour voir les détails par poste



entre **595 €** et **805 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

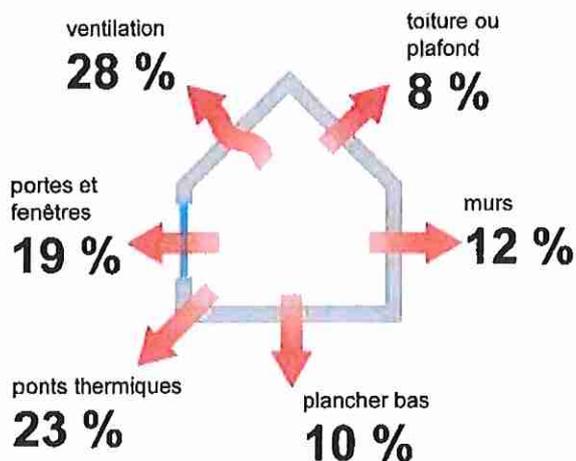
Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

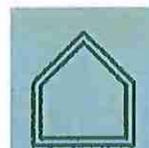
EXIM - CMDI-Expertises
5 rue Philippe LEBON - ZAE de la Fossette
14440 Douvres-La-Dellvrande
diagnostiqueur :
Christophe COSSEC
tel : 09.70.75.36.27
email : exlm14@exim.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
organisme de certification : I.Cert
Parc d'Affaires
Espace Performance – Bât K
35760 SAINT-GRÉGOIRE
n° de certification : CPDI6453

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRES BONNE

Système de ventilation en place



VMC SF Hygro B après 2012

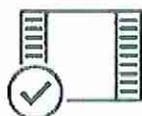
Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	bois	1097 (1097 éf)	Entre 450€ et 610€	74%
	électrique	5684 (2471 éf)		
eau chaude sanitaire	électrique	1308 (569 éf)	Entre 91€ et 123€	16%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	460 (200 éf)	Entre 32€ et 44€	6%
auxiliaires	électrique	302 (131 éf)	Entre 21€ et 29€	4%
énergie totale pour les usages recensés		8 851 kWh (4 468 kWh é.f.)	Entre 595€ et 805€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 113,08l par jour.

* Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est en moyenne -26,8% sur votre facture **soit -142 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

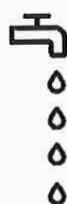
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 113,08l /jour d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l
46l consommés en moins par jour,
c'est en moyenne -35% sur votre facture **soit -37 € par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur Nord Nord Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé Mur Est Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé Mur Sud Sud Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé	très bonne
 plancher bas	Plancher Dalle béton donnant sur Vide-sanitaire, isolé	très bonne
 toiture / plafond	Plafond sur combles Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Combles perdus, isolé	très bonne
 toiture / plafond	Plafond Rampants Nord Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé Plafond Rampants Sud Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	très bonne
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) avec Fermeture Porte opaque pleine isolée	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Radiateur électrique NFC Electrique installée en 2020 Poêle à granulés Bois installée en 2020
 eau chaude sanitaire	Chauffe eau thermodynamique à accumulation Electrique installée en 2020
 ventilation	VMC SF Hygro B après 2012
 pilotage	Radiateur électrique NFC : avec régulation pièce par pièce, Poêle à granulés : Autres équipements : avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 chauffe-eau thermodynamique	Entretien régulièrement les capteurs solaires et vérifier périodiquement leur bon fonctionnement.
 insert/poêle bois	Nettoyer les conduits de fumées tous les ans pour un chauffage bois
 vitrages	Bien nettoyer l'intérieur du dormant de fenêtre, pour une aération correct
 éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 radiateur	Si une régulation terminale est présente (convecteurs électriques, robinets thermostatiques), adapter les besoins de chauffage à chaque pièce. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 ventilation	Ne jamais boucher les entrées d'air

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 350 à 850 €

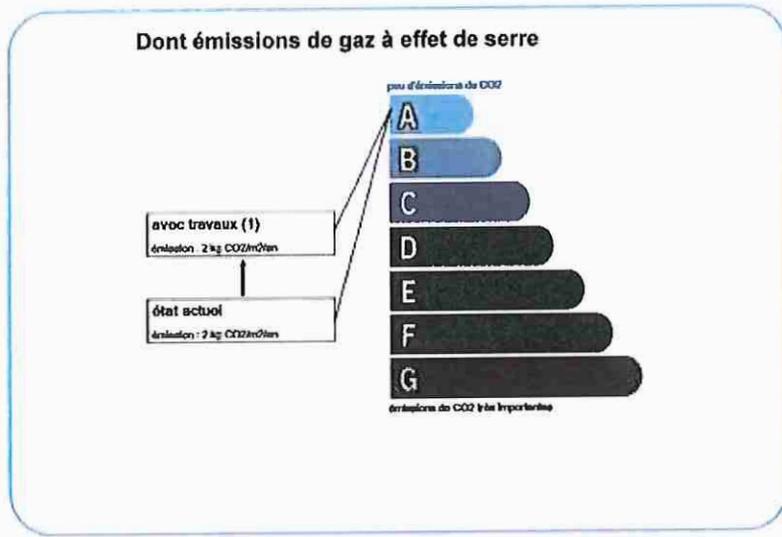
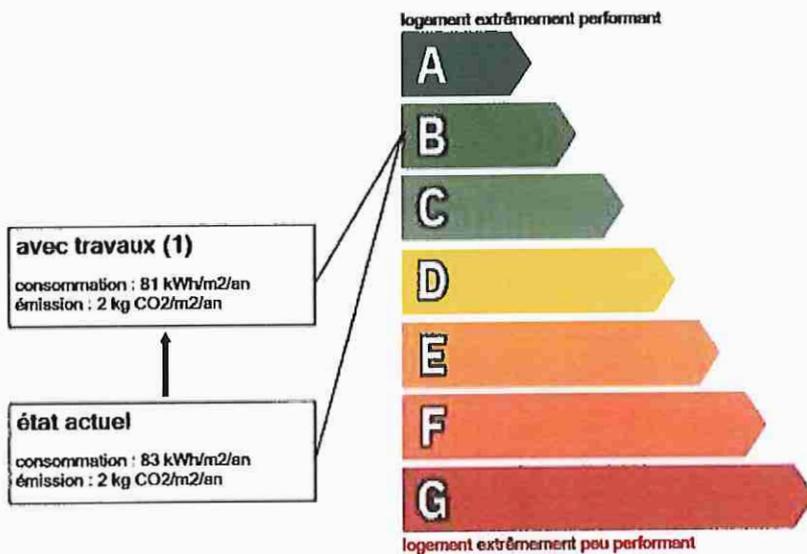
lot	description	performance recommandée
 chauffage	Installation programmeur : Mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage en choisissant un programmeur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.	

Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans

www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux

www.faire.gouv.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : 2214E2471869M

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : ZC-97

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de v. site du bien : 21/10/2022

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

On considère que le logement est chauffé tous les jours de la semaine à une température moyenne de 19°C pendant 16 heures et d'environ 16°C pendant le reste du temps (sauf une semaine de vacances)

Il peut donc y avoir des divergences importantes entre les factures et les consommations conventionnelles pour plusieurs raisons:

- Les températures réelles intérieures et extérieures
- Les scénarios d'occupation et de régulation
- Le confort et le comportement

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		14 - Calvados
Altitude	donnée en ligne	64
Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	valeur estimée	2020
Surface habitable du logement	observée ou mesurée	105,91
Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	2
Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,5

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur Nord	Surface	observée ou mesurée 19,96 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / Inconnue	observée ou mesurée Oui
	Année isolation	valeur par défaut > 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée Non
	Inertie	observée ou mesurée Légère
	Doubleage	observée ou mesurée absence de doubleage
Mur Sud	Surface	observée ou mesurée 15,32 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / Inconnue	observée ou mesurée Oui
	Année isolation	valeur par défaut > 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée Non
	Inertie	observée ou mesurée Légère
	Doubleage	observée ou mesurée absence de doubleage

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur Est	Surface	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée 18,62 m ²
	Matériau mur	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Oui
	Année isolation	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut > 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Non
	Inertie	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Légère
	Doublage	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée absence de doublage
Mur Ouest	Surface	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée 11,74 m ²
	Matériau mur	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Oui
	Année isolation	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut > 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Non
	Inertie	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Légère
	Doublage	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée absence de doublage
Plafond Rampants Nord	Surface	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée 24,86 m ²
	Type	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Combles aménagés sous rampants
	Isolation : oui / non / inconnue	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Oui
	Année isolation	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut > 2012
	Inertie	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Légère
Plafond Rampants Sud	Surface	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée 23,81 m ²
	Type	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Combles aménagés sous rampants
	Isolation : oui / non / inconnue	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Oui
	Année isolation	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut > 2012
	Inertie	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Légère
Plafond sur combles	Surface	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée 35,4 m ²
	Type	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation : oui / non / inconnue	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Oui
	Année isolation	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut > 2012
	Inertie	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Légère
	Type de local non chauffé adjacent	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Combles perdus
	Surface Aiu	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée 35,4 m ²
	Surface Aue	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée 44,96 m ²
Plancher	Etat isolation des parois du local non chauffé	<input checked="" type="radio"/> document fourni Non
	Surface	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée 65,93 m ²
	Type de plancher bas	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	<input checked="" type="radio"/> observée ou mesurée Oui

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Année isolation	✗ valeur par défaut	> 2012		
Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	⊙ observée ou mesurée	32,6 m		
Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	⊙ observée ou mesurée	65,93 m ²		
Inertie	⊙ observée ou mesurée	Légère		
Type d'adjacence	⊙ observée ou mesurée	Vide-sanitaire		
Porte fenêtre Séjour	Surface de baies	⊙ observée ou mesurée	3,44 m ²	
	Type de vitrage	⊙ observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	⊙ observée ou mesurée	20 mm	
	Présence couche peu émissive	⊙ observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage	⊙ observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
	Double fenêtre	⊙ observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	⊙ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	⊙ observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	⊙ observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	⊙ observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	
	Type volets	⊙ observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée	
	Orientation des baies	⊙ observée ou mesurée	Sud	
	Présence de joints	⊙ observée ou mesurée	Oui	
	Fenêtre cuisine	Surface de baies	⊙ observée ou mesurée	1,43 m ²
		Type de vitrage	⊙ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		⊙ observée ou mesurée	20 mm	
Présence couche peu émissive		⊙ observée ou mesurée	Oui	
Gaz de remplissage		⊙ observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
Double fenêtre		⊙ observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		⊙ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
Type menuiserie		⊙ observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
Positionnement de la menuiserie		⊙ observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture		⊙ observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		⊙ observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée	
Orientation des baies		⊙ observée ou mesurée	Sud	
Présence de joints		⊙ observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre CH/Séjour		Surface de baies	⊙ observée ou mesurée	2,16 m ²
		Type de vitrage	⊙ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	⊙ observée ou mesurée	20 mm	
	Présence couche peu émissive	⊙ observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage	⊙ observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
	Double fenêtre	⊙ observée ou mesurée	Non	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	☉ observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui
Velux CH2	Surface de baies	☉ observée ou mesurée	0,66 m ²
	Type de vitrage	☉ observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	☉ observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	☉ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Horizontale ($25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$)
	Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	☉ observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Nord
Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui	
Coulissant	Surface de baies	☉ observée ou mesurée	4,73 m ²
	Type de vitrage	☉ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	☉ observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	☉ observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	☉ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	☉ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	☉ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	☉ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	☉ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	☉ observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	☉ observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	☉ observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui	
Porte	Type de porte	☉ observée ou mesurée	Porte opaque pleine isolée
	Surface	☉ observée ou mesurée	1,94 m ²
	Présence de joints	☉ observée ou mesurée	Oui
	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur Nord (vers le haut)	Type isolation	⊕	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊕	observée ou mesurée	8,85 m
	Type de pont thermique	⊕	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur Sud (vers le haut)	Type isolation	⊕	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊕	observée ou mesurée	8,85 m
	Type de pont thermique	⊕	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur Est (vers le haut)	Type isolation	⊕	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊕	observée ou mesurée	7,45 m
	Type de pont thermique	⊕	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur Ouest (vers le haut)	Type isolation	⊕	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊕	observée ou mesurée	7,45 m
	Type de pont thermique	⊕	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur Nord (vers le bas)	Type isolation	⊕	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊕	observée ou mesurée	8,85 m
	Type de pont thermique	⊕	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur Sud (vers le bas)	Type isolation	⊕	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊕	observée ou mesurée	8,85 m
	Type de pont thermique	⊕	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur Est (vers le bas)	Type isolation	⊕	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊕	observée ou mesurée	7,45 m
	Type de pont thermique	⊕	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur Ouest (vers le bas)	Type isolation	⊕	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊕	observée ou mesurée	7,45 m
	Type de pont thermique	⊕	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Porte fenêtre Séjour Mur Sud	Type de pont thermique	⊕	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	⊕	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊕	observée ou mesurée	5,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊕	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	⊕	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	⊕	observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre cuisine Mur Sud	Type de pont thermique	⊕	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	⊕	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊕	observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊕	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	⊕	observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	⊕	observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre CH/Séjour Mur Nord	Type de pont thermique	⊕	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	⊕	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊕	observée ou mesurée	8,4 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée Oui
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Fenêtres etage Mur Ouest	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	☉ observée ou mesurée ITI
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 8,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée Oui
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Coulissant Mur Ouest	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	☉ observée ou mesurée ITI
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 6,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée 10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée Oui
Linéaire Porte Mur Sud	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée Nu intérieur
	Type de pont thermique	☉ observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	☉ observée ou mesurée ITI
	Longueur du pont thermique	☉ observée ou mesurée 5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☉ observée ou mesurée 10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☉ observée ou mesurée Oui
	Position menuiseries	☉ observée ou mesurée Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Radiateur électrique NFC	Type d'installation de chauffage	☉ observée ou mesurée	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
	Type générateur	☉ observée ou mesurée	Radiateur électrique NFC
	Surface chauffée	☉ observée ou mesurée	105,91 m ²
	Année d'installation	☉ observée ou mesurée	2020
	Energie utilisée	☉ observée ou mesurée	Electricité
	Présence d'une ventouse	☉ observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	☉ observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	☉ observée ou mesurée	Radiateur électrique NFC
	Surface chauffée par émetteur	☉ observée ou mesurée	105,91 m ²
	Type de chauffage	☉ observée ou mesurée	Divisé
	Équipement d'intermittence	☉ observée ou mesurée	Absent
	Présence de comptage	☉ observée ou mesurée	Non
	Poêle à granulés	Type d'installation de chauffage	☉ observée ou mesurée
Type générateur		☉ observée ou mesurée	Poêle à granulés
Surface chauffée		☉ observée ou mesurée	105,91 m ²
Année d'installation		☉ observée ou mesurée	2020
Energie utilisée		☉ observée ou mesurée	Bois
Type de combustible bois		☉ observée ou mesurée	Granulés, briquettes
Présence d'une ventouse		☉ observée ou mesurée	Oui
Présence d'une veilleuse		☉ observée ou mesurée	Non
Type émetteur		☉ observée ou mesurée	Autres équipements
Surface chauffée par émetteur		☉ observée ou mesurée	0 m ²
Type de chauffage		☉ observée ou mesurée	Divisé
Équipement d'intermittence		☉ observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température
Présence de comptage		☉ observée ou mesurée	Non
Chauffe eau thermodynamique à accumulation	Type générateur	☉ observée ou mesurée	Chauffe eau thermodynamique à accumulation
	Année installation	☉ observée ou mesurée	2020
	Energie utilisée	☉ observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	☉ observée ou mesurée	Individuel
	COP Chauffe eau thermodynamique	✗ valeur par défaut	2,5
	Isolation du réseau de distribution	☉ observée ou mesurée	Non
	Pièces alimentées contiguës	☉ observée ou mesurée	Oui
	Production en volume habitable	☉ observée ou mesurée	Oui
	Volume de stockage	☉ observée ou mesurée	200 L
Ventilation	Type de ventilation	☉ observée ou mesurée	VMC SF Hygro B après 2012
	Année installation	✗ valeur par défaut	2020
	Plusieurs façades exposées	☉ observée ou mesurée	Non

équipements



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L.125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 2362_21.10.22_ ET Réalisé par Christophe
COSSEC
Pour le compte de EXIM - CMDI Expertises

Date de réalisation : 21 octobre 2022 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 14-2018-10-19-003 du 19 octobre 2018.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
15 rue Romain Mauger
14610 Colomby-Anguerny

Coordonnées géographiques (WGS84)
Longitude : -0.40643
Latitude : 49.26362
Parcelle(s) saisie(s):
ZC0097

Vendeur
** Marion et Matthieu



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
Aucune procédure en vigueur sur la commune				-	-	-
	Zonage de sismicité : 2 - Faible ⁽¹⁾			oui	-	-
	Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽²⁾			non	-	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Faible
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	-
Basias Basol. Icpé	Non	0 site* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune

(1) Zonage sismique de la France d'après : annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8)

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-134 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	<i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	<i>Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	Remontées de nappes	Oui	<i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 Installation nucléaire		Non	
 Mouvement de terrain		Non	
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non	
	ICPE : Installations industrielles	Non	
 Cavités souterraines		Non	
 Canalisation TMD		Non	



SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Déclaration de sinistres indemnisés.....	5
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	6
Annexes.....	7



Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 14-2018-10-19-003 du 19/10/2018

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) Document réalisé le : 21/10/2022

2. Adresse

Parcelle(s) : ZC0097

15 rue Romain Mauger 14610 Colomby-Anguerny

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui non
 Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation	Crue torrentielle	Remontée de nappe	Submersion marine	Avalanche
Mouvement de terrain	Mvt terrain-Sécheresse	Sécheresse	Cyclone	Eruption volcanique
Feu de forêt	cultu			

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui non
 Si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés oui non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui non
 Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers	Affaissement	Effondrement	Turbénillement	Emission de gaz
Pollution des sols	Pollution des eaux	Autre		

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui non
 Si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **approuvé** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **prescrit** oui non
 Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque industriel	Risque thermique	Effet de surprise	Effet toxique	Prévision
-------------------	------------------	-------------------	---------------	-----------

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non
 L'immeuble est situé en zone de prescription oui non
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'arrêté et les Décrets n°2010-1284 / 2010-255 du 22 octobre 2010
 L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Facile Moyenne Modérée Faible Très faible
 zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1330-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-431 du 4 juin 2018
 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Faible avec facteur de transfert Faible
 zone 3 zone 2 zone 1

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui non
 Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

Parties concernées

Vendeur M. ET M^{me} Marion et Mathieu à le
Acquéreur à le

Attention ! S'il n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés sur cet état



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Ancienne commune de Anguerny				
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	22/07/2013	22/07/2013	13/09/2013	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/02/2001	30/03/2001	18/01/2002	<input type="checkbox"/>
Par remontées de nappes phréatiques - Mouvement de terrain				<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/08/1999	25/08/1999	04/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	27/01/1995	20/03/1995	07/05/1995	<input type="checkbox"/>
Par remontées de nappes phréatiques - Mouvement de terrain				<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	15/10/1987	18/10/1987	24/10/1987	<input type="checkbox"/>
Ancienne commune de Colomby-sur-Thaon				
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	22/07/2013	22/07/2013	13/09/2013	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/08/1999	25/08/1999	04/12/1999	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	15/10/1987	18/10/1987	24/10/1987	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Caen - Calvados
Commune : Colomby-Anguerny

Adresse de l'immeuble :
15 rue Romain Mauger
Parcelle(s) : ZC0097
14610 Colomby-Anguerny
France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

* ET * Marion et Matthieu



Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par EXIM - CMDI Expertises en date du 21/10/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° 14-2018-10-19-003 en date du 19/10/2018 en matière d'obligation d'information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 14-2018-10-19-003 du 19 octobre 2018

> Cartographie :

- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif les pièces sont jointes au présent rapport.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

ARRETE PREFECTORAL
modifiant l'arrêté du 22 novembre 2017 fixant la liste des communes concernées par l'obligation
d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et
technologiques majeurs

LE PRÉFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R.125-23 à R. 125-27 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 271-4 et L. 271-5 ;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 1333-22 et R 1333-29 ;

VU le code minier, notamment l'article L.174-5 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols ;

VU le décret n°2017-1756 du 26 décembre 2017 portant modification des limites territoriales de cantons, d'arrondissements et de départements dans la Manche et le Calvados

VU l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant sur la délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU les arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2017 et du 5 janvier 2018 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 1990 portant approbation du plan d'exposition aux risques de mouvement de terrain de Trouville Villerville Criqueboeuf ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 1993 portant approbation du plan d'exposition aux risques naturels prévisibles pour les communes d'Houlgate, Auberville et Villers sur Mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 février 1997, portant approbation du plan de prévention des risques du mouvement de terrain pour la commune de Gonneville sur Mer ;

VU les arrêtés préfectoraux du 20 décembre 2002 et du 23 novembre 2007 portant approbation du plan de prévention des risques de Mouvement de terrain du Mont Canisy et de son versant nord ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2008 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la basse vallée de l'Orne ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2009 portant approbation du plan de prévention des risques miniers du bassin de Soumont-Saint-Quentin ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2010 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation des vallées de la Touques moyenne et de l'Orbiquet ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 22 octobre 2012 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation des vallées du Noireau et de la Vère ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 avril 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de la société EPC France (ex Nitrobickford) de Boulon ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de la société Dépôts de Pétroles Côtiers ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 3 mars 2016 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la base vallée de la Touques ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2005 portant prescription du plan de prévention des risques d'effondrement des terrains des anciennes mines de fer de May-sur-Orne ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2009 portant prescription du plan de prévention des risques miniers sur le bassin houiller de Littry ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2011 portant prescription du plan de prévention des risques de mouvement de terrain de Port-en-Bessin-Huppain et Commes ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 portant prescription du plan de prévention des risques littoraux de l'estuaire de la Dives ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 portant prescription du plan de prévention des risques littoraux du Bessin ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 mai 2016 portant prescription du plan de prévention multi-risques de la Basse Vallée de l'Orne ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 août 2016 prescrivant la révision du plan de prévention des risques de mouvement de terrain de Trouville Villerville Cricqueboeuf ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018 constatant le retrait de la commune de Pont-Farcy de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Laurent Mary, directeur départemental des territoires et de la mer ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} – La liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs annexée aux arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2017 et du 5 janvier 2018 est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 – L'obligation d'information prévue au I et au II de l'article L. 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté. Ces communes sont listées conformément à l'article R. 125-23 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 – Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairies concernées, ils sont également consultables en ligne sur le site de la préfecture du Calvados : www.calvados.gouv.fr.

ARTICLE 4 – L'obligation d'information sur les risques prévue au IV de l'article L. 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes pour lesquelles un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle ou technologique est intervenu. Les arrêtés sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairies concernées.

ARTICLE 5 – Une copie du présent arrêté avec la liste des communes visées à l'article 2 est adressée aux maires des communes intéressées et à la chambre départementale des notaires.
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados. Le présent arrêté sera accessible sur le site internet de la préfecture du Calvados.
Il en sera de même à chaque mise à jour ou complément.

ARTICLE 5 – La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté mentionnant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R. 125-25 du code de l'environnement. Le dossier communal pourra être consulté en mairie, à la DDTM et sur le site des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr. Il comprendra :

- * la liste des risques naturels prévisibles, des risques technologiques et des risques miniers auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire,
- * la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- * la cartographie des zones exposées ou réglementées,
- * le niveau de sismicité de la commune.

ARTICLE 7 – Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, le directeur des collectivités locales et de l'environnement de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CAEN, le

19 OCT. 2010

Le Directeur Départemental

Laurent MARY

Zonage réglementaire
Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Crochour novembre 1994 - 2003
Fond de carte mapfisher
Données sismiques MFRSS 2000

0 5000 10000 15000

m

